

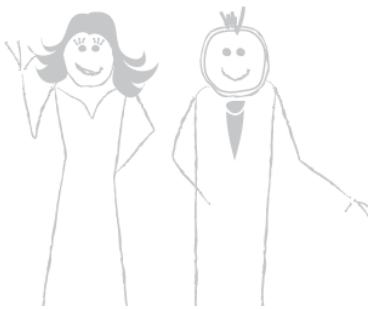


COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

La lettre de L'épargne salariale

EDITO

La lettre de l'épargne salariale CFDT, c'est le rendez-vous trimestriel d'informations donné aux salarié(e)s sur les différents dispositifs de rétribution du Groupe France Télécom - Orange. Parce qu'elle est tout autant investie dans les différentes négociations (*salariales, intéressement, participation, PERCO, ...*), que dans les Fonds Actions qui constituent l'Épargne Salariale, la CFDT défend le pouvoir d'achat de tous les salariés sous toutes ses composantes.



SOMMAIRE

- 🔗 Nouvelle fiscalité 2013
- 🔗 Participation 2013
- 🔗 Cours de l'action FT
- 🔗 Actions gratuites
- 🔗 Bilan 2012 des placements PEG/PERCO

Nouvelle fiscalité 2013 : une forte hausse du forfait social.

Dans le fourre-tout que constituent souvent les Lois de finances rectificatives, le collectif budgétaire adopté l'été dernier comprend un certain nombre de mesures plus qu'emblématiques.

Si sur le fond la CFDT est favorable à l'alignement de la fiscalité du capital sur celle du travail, elle défend par contre l'épargne longue (PEG/PERCO) des salariés qui répond à une demande sociale. L'une de ces dispositions fiscales concerne directement les placements effectués dans le PERCO et le PEG (*plan épargne groupe*).

La hausse uniforme du forfait social (*de 8% à 20%*) est pour la CFDT une erreur. En effet, la CFDT réclame le maintien d'un taux réduit en faveur de l'épargne longue (*donc non spéculative*), en particulier pour celle du PERCO et de l'investissement socialement responsable. De fait, l'enveloppe dédiée (*après négociation*) à l'abondement du PERCO devrait être impactée. La CFDT fera tout son possible pour en atténuer les effets négatifs.

Par contre, s'agissant de la contribution des entreprises à la Prévoyance, le taux de 8% est maintenu.

Toujours dans le cadre de l'entreprise, le collectif budgétaire accroît la taxation des **stock-options** et des **distributions d'actions gratuites** : la taxe payée par les entreprises passera de 14% à 30% et celle due par les salarié(e)s, de 8% à 10%. La CFDT s'étonne de cette inégalité par rapport au taux appliqué au forfait social sur l'épargne salariale. Une sur-taxation sur les **dividendes**, qui ne concerne pas ceux versés en actions, est également instaurée. Enfin, la taxation des parachutes dorés et des retraites « chapeau » est accrue.

Au regard de ces différentes mesures fiscales, la part nette réservée aux salariés devrait diminuer sensiblement en 2013.

[**S'engager**]
[**et ne rien lâcher**]

Retrouvez ce tract et nos informations CFDT sur Intr@noo / [Espace syndicats](#)

Et sur Internet:

<http://cfdt-ftorange.fr>

<http://www.facebook.com/dsccfdt.orange>

http://twitter.com/CFDT_FTOrange



Avec notre Webzine, retrouvez le point de vue CFDT sur l'actualité France Télécom
Inscrivez-vous ! contact@cfdt-orange.fr

Participation 2013 : stopper la baisse !

L'entreprise a décidé de dénoncer l'accord qui régissait la prime de Participation conformément à ses engagements pris lors de la négociation salariale. La CFDT en prend acte et pose ses exigences pour le versement 2013.

Une nouvelle négociation doit s'ouvrir

Celle-ci est d'ores et déjà prévue au premier trimestre 2013. Pour la CFDT, cette négociation doit redonner à la prime de Participation un niveau comparable aux années antérieures à 2012. En effet, le calcul actuel est basé sur le résultat opérationnel (*Chiffre d'Affaire*). Or celui-ci est en baisse depuis l'arrivée de Free, mais aussi suite à l'impact des effets réglementaires (*baisse des tarifs de l'interconnexion, roaming, taxes...*)!

Quelques chiffres :

- En 2011, la moyenne de la Participation versée (*) s'élevait à **2 750 euros** (*pour un salaire annuel de 40 000 euros brut*) ;
- En 2012, elle était de **1 750 euros**, soit une baisse de 36% !!!
- **Pour 2013, en raison d'un Chiffre d'Affaire 2012 encore en baisse, la Participation sera une nouvelle fois impactée négativement.**

(*) Versement de la Participation au titre des résultats de l'année N-1



La CFDT a écrit à la Direction pour qu'elle prenne ses responsabilités en octroyant une prime compensatrice

(courrier en ligne sur notre site Intranet).

Une **première réponse** de Bruno METTLING DRH Groupe du 7 janvier rappelle que la Participation a un caractère aléatoire ce qui lui permet de bénéficier d'exonérations de charges fiscales et sociales. Mais il rajoute :

« Par ailleurs, vous souhaitez qu'une **prime compensatrice** égale à la différence entre la moyenne des trois derniers exercices et le résultat de la Participation au titre de 2012, soit versée à l'ensemble du personnel bénéficiant en 2013 d'un versement de la Participation. A ce sujet... l'engagement a été pris d'examiner la possibilité d'un versement supplémentaire sous une forme qui reste à déterminer. Cet éventuel versement tiendra compte du résultat de la Participation à distribuer et bien évidemment de la réalité des résultats du Groupe.

La CFDT lance une pétition dans tout le Groupe !

L'objectif de cette pétition est de peser sur l'entreprise pour qu'elle s'engage plus encore pour le versement de cette prime compensatrice.

Contactez un militant de la CFDT pour la signer, ou rendez-vous sur notre **site CFDT sur Intr@noo**.



Cette situation ne peut pas durer !

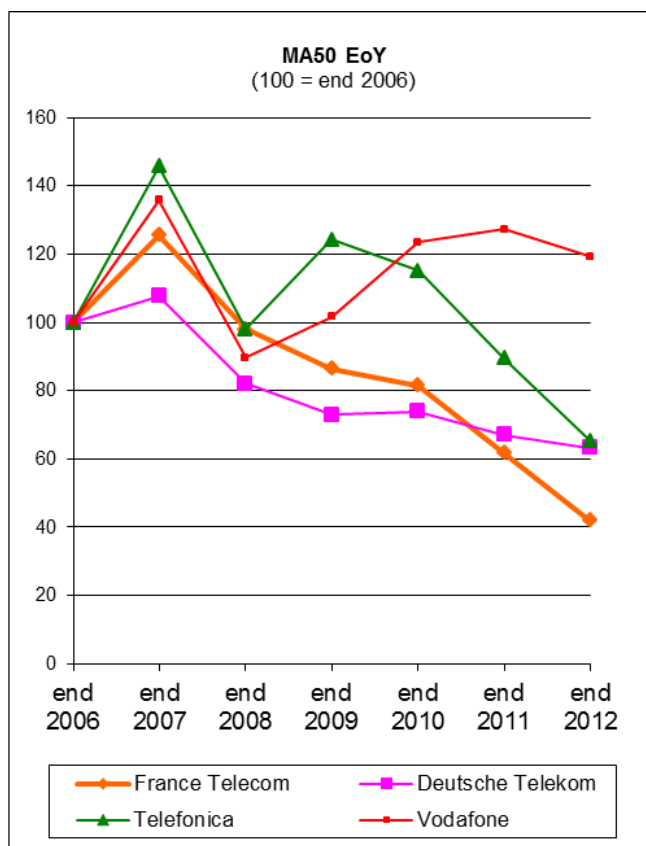
La CFDT s'engage dans cette négociation avec un **objectif prioritaire** : redonner à la Participation un niveau comparable aux années précédant la dégringolade constatée en 2012. En effet, les salariés ne sont en rien responsables de la chute du Chiffre d'Affaire liée plus à des effets réglementaires ou par l'introduction d'un quatrième opérateur (*alors que le marché français était déjà saturé*).

En attendant que la négociation aboutisse et donne ses fruits en 2014, il faut solder les comptes. La CFDT revendique qu'une prime compensatrice, égale à la différence entre la moyenne des 3 derniers exercices et le résultat brut de la Participation 2013, soit versée à l'ensemble du personnel.



Le cours de l'action : ça décroche !!!

La baisse du cours de l'action France Telecom n'est pas liée à la présence des fonctionnaires (*il y en a de moins en moins*) ni à la baisse du dividende comme l'indique la date du début de la baisse (fin 2007). Il s'agit plutôt d'un manque de crédibilité (*no equity story*) de la part des marchés financiers sur la stratégie d'Orange.



Comme le montre le graphique ci-contre (MA50 EoY: statistiques qui s'appuient sur la moyenne des 50 derniers jours de l'année depuis 2006), le cours de l'action France Télécom accuse un décrochage sensible par rapport aux principaux opérateurs européens.

Après 5 ans de baisse, espérons que 2013 voit la valeur de France Télécom se stabiliser ...

Nos commentaires :

Le résultat financier du plan stratégique « **Conquêtes 2015** » (débuté comptablement en janvier 2011), pèse sur le cours du titre. Il a régulièrement dévissé et a été divisé par 2 pour valoir aujourd'hui un peu plus de 8 euros (16 à l'été 2009).

Il faut bien sûr pondérer la période par la distribution des dividendes : 1,4€/an sur les résultats de 2009-2010-2011 et 0,8€ prévu sur ceux de 2012, mais on reste loin du compte (*même en tenant compte de l'inflation*).

Le cours sera-t-il meilleur en 2013?

Tout dépendra de plusieurs facteurs, et en premier lieu de l'environnement réglementaire et concurrentiel. Ensuite, le marché peut rebondir de lui-même et considérer que le prix de France Télécom n'est pas à la hauteur de ses performances...

Enfin, le mandat de Stéphane RICHARD arrive à terme en 2014. L'État (*principal actionnaire*) aura évidemment son mot à dire sur son avenir.

Pour la CFDT, « Conquêtes 2015 » - axée prioritairement sur le développement des réseaux (fibre et 4G), la gestion efficace de la dette, l'innovation dans de nouveaux produits et services, sur un parcours client basé sur la qualité et enfin le maintien du contrat social - doit assurer un avenir à tout le personnel. Ceci dit, des économies importantes sont à l'ordre du jour. **La CFDT veillera à ce que le personnel ne soit pas le seul à payer la note.** Certes, les marchés financiers restent sceptiques quant aux résultats de cette politique, que le PDG doit mieux expliquer pour la rendre plus crédible.

Actions gratuites : le point

Le 29 Juillet 2010, le PDG, Stéphane RICHARD, annonce son intention de proposer un plan égalitaire d'attribution d'actions gratuites en lien avec Conquêtes 2015 à toutes les catégories de personnel mais sous condition de performances financières sur les exercices 2011-2012-2013.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Une enveloppe financière de 200 à 300 millions €uros représentant moins de 1% du capital est allouée pour cette opération. Reste l'inconnue de l'atteinte de l'objectif financier non encore officiellement déterminé???

La livraison éventuelle des actions est attendue pour juillet 2015 !

Bilan 2012 des placements dans les fonds PEG et PERCO

Comme chaque début d'année, c'est l'heure des bilans (*sources AMUNDI-gestionnaire des fonds PEG/PERCO*). La CFDT, dans un souci de transparence, vous informe régulièrement sur vos placements vous donnant ainsi toutes les clés nécessaires pour vos futurs investissements (*dont le rendement reste aléatoire suivant les supports*).

Plan d'Épargne Groupe (PEG) :

Avec un encours de plus d'un milliard d'euros que se partagent 165 000 porteurs de parts (*retraités et anciens salariés compris*), le PEG France Télécom est l'un des plus importants de l'hexagone.

Près de 45% de cet encours est investi dans les actions FT. C'est dire la confiance des salariés dans la capacité de leur entreprise (*en tout cas sur le long terme*) à redresser la barre face à une concurrence acharnée (*sur*

les offres notamment dans le mobile et l'ADSL). Bien sûr, l'abondement octroyé par France Télécom (*ce qui relativise le risque*) est aussi un élément essentiel dans ce choix de placement.

Dans les autres fonds, **Évolutis** remporte la médaille d'or avec plus de 36% de placements suivi par Equilibris (17,5%).

Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO) :

Le PERCO totalise près de 640 millions d'euros d'encours. Le support préféré des futurs retraités reste l'obligataire (35,5% des encours) suivent le monétaire (29,9%) et le fonds actions (28,3%). Avec près de 4% des encours, le fonds Intégral (*objectif retraite*) décolle lentement. Lanterne rouge, le « Fongépargne insertion emploi dynamique solidaire » ne recueille que 2,4% du total.



Les motifs de rachats anticipés :

L'acquisition de la résidence principale reste le principal motif de rachat (avant disponibilité légale). Près de 3000 salariés (1671 PEG et 1200 PERCO), dont le montant moyen s'élève à 12 000 euros pour le PEG et 6500 euros

pour le PERCO, ont bénéficié de ce retrait anticipé. Les départs en retraite (2200 personnes environ) et la cessation du contrat de travail en constituent (3000 salariés) le reliquat.

Les entrées nettes : (*solde entre les entrées et sorties*)

Le **PEG** a vu son solde net grossir de près de 55 millions d'euros dont la plus grosse partie a été investie dans les actions FT (67 millions d'euros environ), suit Equilibris (*ce qui n'est pas étonnant, car c'est un fonds prudent !*) pour 27 millions d'euros.

En ce qui concerne le **PERCO**, les investissements sont allés vers l'obligataire (27 M. d'€) et le monétaire (28 M. d'€).

Enfin, le **PERCO intégral** fait une entrée remarquable avec près de 25 millions d'euros placés.

Le **PERCO actions** lui régresse nettement avec un solde négatif de 4,3 millions d'euros. Au total **des deux fonds**, c'est près de 130,7 millions d'euros de plus dans les encours. C'est dire l'importance que les salariés attachent à leur épargne...

Chacun peut se renseigner dans l'Intr@noo sur les différentes possibilités de placements.

<http://anoo.rh.francetelecom.fr/rh/default/EN/all/ee/>